

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Jacques BIDALUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

**Secrétaire** : Karine BOMIN

### **D/ 10-03-26 : Election du Maire**

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Karine BOMIN et M. Jacques BIDALUN ont été désignés assesseurs.

M. Jacques BIDALUN se présente comme candidat.  
A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Résultats du dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

M. Jacques BIDALUN (12 voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

  
Jacques BIDALUN



**La secrétaire**

  
Karine BOMIN

Accusé de réception en préfecture  
033-213305444-20260327-D10-03-26-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Jacques BIDALUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

**Secrétaire** : Karine BOMIN

### D/ 11-03-26 : Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 POUR – 3 abstentions : Adèle COSTE-POINEAU, Jean-Michel LAPALU, Françoise TALIANO-DES GARETS) **FIXE** à 4 le nombre d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

  
Jacques BIDALUN



**La secrétaire**

  
Karine BOMIN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception en préfecture  
033-213305444-20260327-D11-03-26-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

**Secrétaire** : Karine BOMIN

### **D/ 12-03-26 : Election des Adjoints**

L'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1.000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après un appel à candidature, une liste de candidats est déposée :

- « Ensemble Gardons le Cap » : Emile ENNELIN – Alain PONTENS – Marie-Christine GRANGEROU – Vincent LASSERRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

La liste « Ensemble gardons le cap » obtient 12 voix.

La liste « Ensemble gardons le cap » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

1 <sup>er</sup> adjoint	Emilie ENNELIN
2 <sup>ème</sup> adjoint	Alain PONTENS
3 <sup>ème</sup> adjoint	Marie-Christine GRANGEROU
4 <sup>ème</sup> adjoint	Vincent LASSERRE

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

Jacques BIDLUN



**La secrétaire**

Karine BOMIN

Accusé de réception en préfecture  
033-213305444-20260327-D12-03-26-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

**Secrétaire** : Karine BOMIN

### **D/ 13-03-26 : Indemnités du Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, et aux conseillers municipaux délégués,

Le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique qu'il est possible d'attribuer pour une commune de 1.000 à 3.499 habitants est de 55,7% pour le Maire.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour – 3 abstentions : Adèle COSTE-POINEAU, Jean-Michel LAPALU et Françoise TALIANO-DES GARETS), **ATTRIBUE** le taux de 28,25 % de l'indice brut maximal de la fonction publique à M. le Maire.

Ces dispositions seront applicables dès l'installation du conseil municipal. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

  
Jacques BIDLUN



**La secrétaire**

  
Karine BOMIN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception en préfecture  
033-213305444-20260327-D13-03-26-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Présents** : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

**Secrétaire** : Karine BOMIN

### **D/ 14-03-26 : Indemnités de fonction des adjoints**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, et aux conseillers municipaux délégués,

Le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique qu'il est possible d'attribuer pour une commune de 1.000 à 3.499 habitants est de 21,38 % par adjoint.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour – 3 abstentions : Adèle COSTE-POINEAU, Jean-Michel LAPALU, Françoise TALIANO-DES GARETS), **ATTRIBUE** les taux suivants :

	<b>Référence</b>	<b>Pourcentage</b>
Maire-Adjoint	indice terminal de la fonction publique	16,90 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	indice terminal de la fonction publique	14,07 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	indice terminal de la fonction publique	14,07 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	indice terminal de la fonction publique	14,07 %

Ces dispositions seront applicables dès l'installation du conseil municipal. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

  
Jacques BIDLUN



**La secrétaire**

Karine BOMIN 

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

publié le 31 Mars 2026.

Accusé de réception en préfecture  
033-213305444-20260327-D14-03-26-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026